

DE ROUVIEGES AU DARDAILLON

JOURNAL MUNICIPAL DE BELARGA

MAI 2009



Rue du Bac

EDITORIAL

Cinq mois déjà que « De Rouvières au Daradaillon » n'a pas paru. Cinq mois que notre petit journal rapporteur de l'action municipale et de la vie locale n'est pas venu frapper à votre porte.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de créer à tous les niveaux et pour tous les Bêlarganais, les conditions d'un village apaisé confiant, juste, moderne et dynamique. C'est en rassemblant sans distinction tous ceux qui veulent agir ensemble et en mobilisant les volontés les énergies et les compétences que nous pourrons préparer pour tous un avenir prometteur et heureux pour Bêlarga.

Il est temps de vous faire un bilan comptable complet de notre année de gestion à la tête de la commune.

Le budget 2009 vient d'être voté reflétant la bonne santé des finances communales et le dynamisme de la politique d'investissement entreprise depuis plus d'une année.

Plusieurs dossiers sont en phase de réalisation, d'autres sont en cours d'instruction et d'autres sont terminés.

Je voulais tout d'abord vous rassurer sur nos capacités financières. Le budget 2009 est, comme il est nécessaire en équilibre, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, et sans toucher aux taux des impôts locaux (foncier non bâti, foncier bâti et habitation).

Les précisions chiffrées vous sont livrées plus loin dans ce journal.

Mais surtout- ce qu'il faut savoir- M. le Trésorier percepteur de Clermont l'Hérault nous en a donné un bref « commentaire » plutôt flatteur, qui explique très bien ce qu'est et ce que sera, puisque c'est notre volonté, la politique budgétaire de la commune.

Nous avons dit, et nous le répétons, que notre principale ambition était de nous occuper du village lui-même en tant qu'espace de vie, de son développement maîtrisé et harmonieux. C'est là tout le ressort de notre action.

Il me semble trouver un écho très favorable dans la réaction des Bêlarganais et je m'en réjouis.

Le maire, Jean-Claude MARC

LE BUDGET DE LA COMMUNE

Vote des taux d'imposition

Lors de la séance du Conseil Municipal du 06 mars 2009, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas toucher aux taux d'imposition des différentes taxes communales : foncier bâti, foncier non bâti, et taxe d'habitation.

Sur nos feuilles d'impôts, nous pourrions cependant constater une augmentation due au relèvement des taux d'imposition du Conseil Général et du Conseil Régional.

Vote des documents comptables (séance du 03 avril 2009)

Suite à plusieurs réunions de travail de la commission des Finances, il a été élaboré des documents de synthèse remis à tous les Conseillers- les documents comptables de l'année 2008 et les prévisions budgétaires de 2009.

COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2008 de la commune est conforme au compte de gestion du Trésorier Percepteur de Clermont l'Hérault.

Ces deux comptes font apparaître un excédent de 50 171 € en fonctionnement et un excédent de 69 162€ en investissement, soit un excédent cumulé de 119 333 € pour la seule année 2008, notre « cagnotte » alors que les excédents (nous n'emploierons pas le terme « réserves » totalement inapproprié), de la Municipalité précédente atteignaient 214 000 €, mais pour les excédents cumulés des budgets de 5 années (2003, 2004, 2005, 2006, 2007).

Notre « cagnotte » de 2008 sera consommée dans l'année 2009, puisque cette trésorerie potentielle se déprécie si on ne l'investit pas.

Proposition votée : 7 voix pour

1 abstention (J. L. Fortés)

3 contre (F. Martin, J.P. Meunier, A. Sanchiz)

(Ci-joint la photocopie du commentaire du Trésorier de Clermont l'Hérault sur les résultats de l'année 2008)

En ces temps de crise, le Gouvernement l'a bien compris puisque pour inciter les communes à investir le plus rapidement possible, il a pris la mesure suivante.

- Si nous investissons, en 2009, 1€ de plus que la moyenne des investissements des 4 dernières années (2004, 2005, 2006, 2007) nous toucherons le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) de 2008 en 2009 alors qu'il fallait attendre deux ans auparavant.
- Cette mesure devient pérenne si nous satisfaisons aux caractéristiques requises, ce qui est le cas : moyenne des investissements des 4 dernières années : 159 127 €, investissements projetés 2009 : 456 553 €.

Comme vous avez pu le constater (à la fois, les désagréments induits pour la population, et le nouveau visage de la place de la République et des rues adjacentes) les travaux d'aménagement ont commencé.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres (marché inférieur à 90 000 € HT) : EIFFAGE, JOUILLEE et TPSO.

L'entreprise TPSO (de Lézignan-la-Cèbe) est de loin la mieux disant : environ 75 000 € HT, ce qui va nous permettre d'affiner les travaux en y incluant quelques petites rues supplémentaires.

La rue des Barrys qui a beaucoup souffert du trafic intensif (notamment poids lourds), devra pourtant attendre un peu sa réfection. Nous préférons prévoir l'enfouissement des réseaux secs et le déplacement du transformateur de cette même rue avant de procéder à la réfection totale de la chaussée. Du coup, le chemin du champ du Four prévu dans l'opération, devra attendre également.



Le point sur le coût de l'ensemble scolaire

Montant du marché initial (Mairie et logements)		Coût réel de l'ensemble scolaire	
Entreprises Architecte APAVE	404 474,16 € Total HT	Entreprises Architecte APAVE	340 519,16 € Total HT
	483 751,09 € Total TTC		407 260,92 € Total TTC

Le changement de destination a donné lieu d'une part, à deux avenants de plus value :

- Concernant l'entreprise PEYRE chargée du gros œuvre (le changement de destination du bâtiment a nécessité un plancher différent demandant plus de sécurité) et un escalier supplémentaire, soit 14 942,49 € de plus value.
- L'autre concernant l'entreprise SOMETAL chargée de la ferronnerie (la rampe du nouvel escalier pour la sécurité et les grilles des deux entrées remplaçant les rideaux métalliques prévus dans le projet initial) soit 4 704,73 €

Et d'autre part, ce même changement a donné lieu à beaucoup de moins values notamment pour les entreprises NORMAND (menuiserie alu), POUJOL (menuiserie bois), HENRY (électricité, chauffage) et des sommes retenues pour mal façons ESMB (façades et sols).

Nous avons répondu à toutes les questions en séance de Conseil Municipal, mais le coût total a été arrêté seulement ces dernières semaines compte tenu du retard excessif pris par l'architecte à nous communiquer les dernières factures.

Quant aux pénalités, débits et dédommagements dus aux artisans qu'on nous promettait, nous avons su faire accepter sans aucun problème les moins values.

Dans la moyenne de la taille des communes comme la nôtre, BELARGA est maintenant doté d'un ensemble scolaire que beaucoup nous envie, le seul bémol étant la superficie réduite de la cour (la traversée de la rue des Ecoles est maintenant sécurisée par des barrières métalliques). Cependant, la cour n'est plus une mare quand il pleut et l'alternance des récréations permet aux élèves qui sont en classe de travailler sans gêne.

Traverse de Bélarga (RD 32)

Le village et ses habitants, qu'ils soient riverains de la RD 32 ou habitants des autres rues de la commune, ont eu à subir pendant huit mois le ballet incessant des engins de chantier, des camions de l'entreprise TPSO chargée des travaux, mais aussi d'automobilistes et de poids lourds qui bravant les interdictions, sont venus s'engouffrer dans la rue étroite des Barrys ou bien s'agglutiner dans des embouteillages monstres sur la place de la République et la rue des Ecoles...quelques algarades et impatiences , quelques mots « doux » plus loin, on voit enfin le bout du tunnel.

Seul changement par rapport à ce que nous avons annoncé en dernier lieu, les arbres plantés ne sont pas des mélias ; l'étroitesse de la chaussée a empêché leur plantation car leur port très arrondi aurait dépassé sur la voie.

Nous avons choisi des poiriers pyramidaux qui, comme leur nom l'indique, ont un port érigé.

Nous avons également interrogé les riverains de la RD 32 côté sud pour obtenir leur agrément afin de planter des rosiers grimpants au plus près de leur façade.

Il y avait eu une bonne douzaine de réponses positives, ce qui était très bien.

Mais nous avons du déchanter : les normes en vigueur sur les trottoirs demandent un passage de 1,20 à 1,40 m sans obstacle. Les possibilités de plantation se sont bien restreintes, mais nous ferons le maximum.



Toujours à propos du soin que nous souhaitons apporter au village en l'agrémentant au maximum, les travaux que nous faisons au cœur du village, nous obligent à remettre sans doute à 2010 le fleurissement de nos rues comme nous le souhaitions (beaucoup de jarres ont également beaucoup « souffert »...).

TRAVAUX SUR LES RIVES DE L'HERAULT

Tout d'abord, le confortement du mur de soutien du Quai Fon Pétourle avec la reprise des maçonneries et de l'étanchéité a été réalisé, à la satisfaction de tous.

Par contre, il y a eu de grosses difficultés pour la protection et la végétalisation des rives.

La Société SILENE BIOTEC n'a pu aller au bout du programme de restauration des rives par génie végétal ; les pieux prévus n'ont pu être plantés : le lit est composé de marnes argileuses très dures, même les techniques les plus modernes n'ont pu mener à bien l'opération.

Une partie du programme a donc seulement été réalisée : la partie qui va du pied de la Rue du Bac jusqu'au puits de l'éolienne. L'entreprise a protégé cette partie de la rive ; cela semble d'ailleurs bien parti, la végétation a bien démarré.

Au grand dam des pêcheurs et de leur ex président Philippe SALAS et de toute son équipe qui avaient beaucoup travaillé sur le projet : le poste pêche pour handicapés prévu, ne sera pas réalisé.

Les raisons en sont, tout d'abord, la forte pente du talus de la rive, ensuite le poste aurait créé un ouvrage sur le fleuve où les risques d'affouillement auraient été très importants, compte tenu du très fort courant en cas de crue à cet endroit.

Un grand merci à tous les participants financiers. Conseil Général, Conseil Régional et Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault.

PUITS EOLIEN

Les mêmes collectivités qui ont assuré le financement des travaux sur les berges, vont se retrouver pour la restauration et la remise en fonctionnement du puits éolien.

Un bref historique : Par délibération en date du 24 juillet 1911, le Conseil Municipal de la commune de Bélarga a décidé l'étude et l'exécution d'un projet d'alimentation d'eau potable du village.

Extrait :

« Devant l'importance du coût de l'abonnement de la Société électrique de BELARGA, (électricité produite à partir de l'usine dont le bâtiment dans le lit du fleuve appartient toujours au château de Bélarga M. et Mme TAYLOR) pour élever l'eau nécessaire à l'alimentation de la commune, le Conseil Municipal prend la décision d'installer un moulin à vent servant de moteur de secours efficace qui permettra d'élever l'eau pendant huit ou dix mois de l'année et d'éviter ainsi les deniers communaux. »

Décision prise d'installer une « Eureka », moulin à vent.

Le 20 Octobre 1919, réception définitive des travaux.

Aujourd'hui :

La réhabilitation de l'ensemble du puits éolien de BELARGA se justifie par la qualité de sa construction, qui nous fait parvenir aujourd'hui le témoin d'une époque et d'un dialogue entre le village et le fleuve.

LOUIS VILLARET, notre Conseiller Général et président de la C.C.V.H. a toujours été conscient de sa valeur patrimoniale. Ainsi le puits éolien va retrouver son moulin à vent et utilité première.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Définissons tout d'abord ce qu'est un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : C'est un recueil qui liste les mesures de sécurité à prendre par la commune en cas de danger grave et imminent.

Le PCS remplace l'ancien plan d'actions communal par suite de reformes législatives.

Aujourd'hui la loi impose à toutes les communes d'élaborer une démarche sous la forme d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Ce document sera conçu par une entreprise spécialisée dans ce domaine.

Les risques encourus à Bélarga sont les inondations du fleuve Hérault et de ses affluents Rouvièges et Dardaillon, le feu de forêts, les inondations liées à la rupture du barrage, les glissements de terrains et les transports de matières dangereuses (gazoduc).

Bélarga va se regrouper avec des villages courant les mêmes risques pour contacter l'entreprise et réduire les coûts (dont celui-ci est estimé à 40 000 €).

Cinq communes ont le même PPRI que Bélarga, il s'agit de Aspiran, Campagnan, Canet, Le Pouget et Tressan. Chaque commune paiera au prorata du nombre d'habitants.

Aux dernière nouvelles, après l'ouverture des plis le 15 mai, l'entreprise retenue, IMS RN (Ingénierie des Mouvements de Sols et des Risques Naturels), fournit la prestation au coût de 33 600 € TTC, notre part communale s'élèvera à moins de 2 000 € TTC .

Le souhait que nous pouvons exprimer est que le Plan Communal de Sauvegarde soit simple à mettre en œuvre, mais que l'occasion de l'utiliser ne se présente jamais.

L'AIRE DE JEUX DES ENFANTS

L'aire de jeux des enfants est fermée pour le moment, suite à une nouvelle dégradation du tunnel. (petit rappel : le tunnel vandalisé une première fois a été remplacé en novembre 2008 pour un coût de 442,52€).

Nous réfléchissons à une solution de remplacement, peut être dans une matière ininflammable...

Inutile de rappeler que nous déplorons ces actes de vandalisme qui, outre le fait que ça coûte de l'argent aux contribuables de Bélarga, privent les petits de l'aire des jeux. Les « grands » qui les commettent devraient y réfléchir !

LA CANTINE

Depuis la rentrée des vacances de Pâques, les enfants prennent leurs repas dans le nouveau local aménagé par la Mairie de Tressan : Local vaste, lumineux, gai, fonctionnel.

Le mobilier et équipements neufs ont été achetés en commun par les communes de Bélarga et Tressan.

Un mieux pour les enfants et le personnel de service, les repas se déroulent dans une atmosphère détendue et calme.

MODIFICATIONS DES HORAIRES DE L'ECOLE

A partir de la rentrée de septembre 2009 les horaires vont changer.

Après avis de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale et accord des Conseils municipaux de Bélarga et Tressan, les horaires du regroupement pédagogique et des transports sont modifiés comme suit :

Ecole de Bélarga : 9h15 à 12h15 et de 14h15 à 17h15

Ecole de Tressan : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

En conséquence, les horaires des autocars seront modifiés comme suit :

Départ Bélarga	Arrivée Tressan	Départ Tressan	Arrivée Bélarga
8h45	8h55	9h00	9h10
Départ Tressan	Arrivée Bélarga	Départ Bélarga	Arrivée Tressan
12h00	12h10	12h15	12h25
Départ Bélarga	Arrivée Tressan	Départ Tressan	Arrivée Bélarga
13h45	13h55	14h00	14h10
Départ Tressan	Arrivée Bélarga	Départ Bélarga	Arrivée Tressan
17h00	17h10	17h15	17h25

Cette modification horaire permettra aux élèves des deux communes d'avoir leurs 6 heures quotidiennes d'enseignement.

De nouvelles habitudes à prendre pour le bien de nos enfants.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque est désormais informatisée et intégrée au Réseau de Lecture Publique de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Elle dispose entre autre de deux postes réservés au public donnant un accès direct à la base de données bibliographiques du réseau, qui permet de rechercher des ouvrages et de les réserver à partir de notre bibliothèque, mais également d'accéder au catalogue de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture.

Il faut savoir que la carte de lecteur est valable dans toutes les bibliothèques du réseau, que les documents peuvent être empruntés dans un établissement et rendus dans un autre, avec toutefois une préférence pour le site d'origine.

Les postes publics, vous permettront également d'accéder à Internet pour un usage personnel (recherches, téléchargement de documents et imprimés officiels etc...)

Tous les tarifs ci-dessous sont fixés par la C.C.V.H et le règlement de fonctionnement est affiché à la Bibliothèque.

L'inscription est gratuite pour les enfants, de 10 euros pour les adultes, 15 euros pour les couples domiciliés dans la Communauté de Communes et il existe également un tarif (5 euros) pour les touristes ou résidents occasionnels, les étudiants et RMistes.

Thérese FIEVET

INFORMATIONS PAROISSIALES

Plusieurs temps forts ont émaillé la vie paroissiale au cours des derniers mois. Je n'en retiendrai qu'un, celui de la fête de Pâques le 12 avril. Au cours de la semaine sainte qui a précédé, nous avons partagé l'émotion de la passion de Jésus sur un texte de Charles Péguy et avons vécu la spiritualité de la scène, du lavement des pieds et du Chemin de Croix.

Le lendemain c'était la joie, c'était la résurrection du Christ, tandis que le siège Pascal était allumé et l'eau du Baptême coulait sur le front d'une jeune fille.

D'autres moments intenses sont à venir : le 24 mai c'est la première communion des enfants et le 7 juin la profession de foi.

Le 31 mai la fête de la Pentecôte à laquelle nous sommes tous invités pour demander à l'Esprit Saint de nous éclairer « en vue du bien de tous ».

Francis CUNY

COMITE DES FETES

Vide Grenier : Le Comité avait organisé le dimanche 10 mai un vide-grenier qui promettait d'être un succès pour une première tentative, malheureusement le ciel a quelque peu gâché la journée.

Ce n'est que partie remise et nous vous donnons rendez-vous dans un proche avenir.

Fête de la Musique : Le 21 juin prochain nous fêterons également la musique en organisant une soirée sur la place de la République, animée par GERALD & CO. D'autres animations sont en cours de préparation : Barbes à papa, buvette,

Nous espérons que les Bélarganais viendront nombreux pour passer une agréable soirée.

